



Litige concernant un contrat automobile chez club auto

Par **bedouet**, le **25/06/2009** à **11:46**

bonjour,

J'ai commandé chez club auto (je suis infirmière je bénéficie à ce titre de l'accès à club auto par le biais du CGOS) un véhicule (peugeot partner tepee) car je viens d'avoir un 3ème enfant et que trois sièges auto ne rentraient pas dans mon ancien véhicule.

Sur le site internet il est affiché que pour mon ancien véhicule je bénéficie de la prime à la casse de 1000 € par l'état et 600€ par peugeot.

lorsque je téléphone pour commander mon véhicule on m'explique que la prime supplémentaire de 600 € n'est valable que pour un véhicule livré avant le 30 juin et le pour moi (on était alors le 20 avril 2009) il serait déjà trop tard car la livraison ne se ferait pas avant le 10 juillet. La personne rédigeant mon mandat décide alors de ne pas faire apparaître cette prime sur celui-ci.

lorsque je l'ai reçu j'ai bien vu que cette prime de 600 € n'apparaissait pas mais je n'attendais pas mon véhicule avant le 30 juin alors je m'étais fait une raison.

Hors en début de semaine (22 juin 2009) le concessionnaire me téléphone pour me dire qu'ils allaient immatriculer mon véhicule et que celui-ci sera donc disponible sous 10 jours . Je leur pose alors la question pour la prime de 600€ la personne au téléphone me répond que cette prime dépend non pas de la date de livraison mais d'immatriculation et que ma voiture sera immatriculée avant le 30 juin c'est certain. Quand à la prime ce n'est pas elle qui s'en occupe je dois voir cela avec club auto.

Je contact donc club auto qui me dit que j'ai signer le mandat et qu'il n'y a donc aucun recours pour moi alors que je considère que c'est la faute de la personne qui a rédigé ce mandat (qui a pris quelques initiatives malheureuses pour moi) en tous les cas ils ne veulent rien savoir.

quel recours puis-je avoir ? pouvez-vous m'aider ?

Merci

Madame Laetitia BEDOUE